

## Procès Verbal du conseil municipal

du 23 septembre 2025

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles - Girard Maria Pia - Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Arrivée Mr Jérôme Le Bel à 18h50

Procuration : Berna Camille à Morel Evelyne – Descouens Marie-Sophie à Astruc David

Secrétaire de séance : Morel Evelyne

**Vote du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2025** : Voté à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### **1 - Travaux « Alimentation Maison des associations et carrefour Rues Buffes Vents et Aires Basses : convention avec Hérault Energies »**

Monsieur le Maire présente les travaux suivants : « Alimentation Maison des associations et carrefour Rues Buffes Vents et Aires Basses. Une convention sera signée avec Hérault Energies »  
L'estimation des dépenses de l'opération TTC, s'élève à :

- Travaux d'électricité :	56 281.83 €
- Travaux d'éclairage public :	11 887.22 €
- <u>Travaux de télécommunications</u> :	<u>23 945.68 €</u>
Total de l'opération :	92 114.73 €

Total de l'opération : 92 114.73 €

La dépense prévisionnelle de la commune est de 38 269.96 €.

Vote à l'unanimité (14 votants)

#### **2 - Recensement 2026 : Nomination d'un poste de coordonnateur communal et création de trois agents recenseurs**

Monsieur le maire propose au conseil de désigner Mr Gilles Combes coordonnateur communal et la création de trois postes d'agents recenseurs.

La rémunération des agents recenseurs sera la suivante :

- 1,20 € brut par Bulletin individuel dûment rempli en version papier
- 1,50 € brut par Bulletin individuel dûment rempli en version internet sur le site de l'INSEE
- 1,20 € brut par Feuille de logement dûment remplie en version papier
- 1,50 € brut par Feuille de logement dûment remplie en version internet sur le site de l'INSEE
- Frais de déplacement : 40.00 €
- Formation obligatoire de 2 demi-journées : 50,00 € par demi-journée

Monsieur Combes donne quelques précisions : le recensement est obligatoire. Les agents recenseurs devront être disponibles en soirée, le week-end et maîtriser l'informatique. Chaque agent aura un badge avec photo.

Vote à l'unanimité (14 votants)

#### **3 - Modification du tableau des effectifs**

Suite au départ d'un agent en retraite, il convient de modifier le tableau des effectifs au 01/09/2025. Il est proposé :

##### Service ALP-enfance

- la suppression du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 30h annualisé.
- la création d'un poste d'adjoint technique CDI selon l'art L332-10, à temps non complet de 25h.
- la modification du temps de travail 2 CDD en-cours pour assurer les missions au service ALP-Enfance.

Depuis la rentrée scolaire, 2 services au restaurant scolaire sont effectués.

Vote à l'unanimité (15 votants)

**4 - Requalification des espaces publics du centre du village : choix du maître d'œuvre**

La commune a inscrit, au budget d'investissement 2025, les frais d'étude pour une opération de requalification des espaces publics du centre du village (dont la place Paul Gauffre) en partenariat avec le CAUE (conseil d'architecture et d'urbanisme) et Hérault Ingénierie qui a été désigné comme assistant à la maîtrise d'ouvrage. Sur la base du cahier des charges élaboré avec l'appui du CAUE et des documents juridiques et administratifs rédigés par les chargés d'affaires d'Hérault Ingénierie, un marché public à procédure adaptée a été lancé pour choisir le maître d'œuvre de cette opération.

Vu la consultation des entreprises réalisée pour la requalification des espaces publics du centre du village, avis de consultation publié le 13 juin 2025

Vu les 19 entreprises qui ont proposé un dossier de candidatures avant la date limite de réception le 4 juillet 2025

Vu les avis de la commission d'appel d'offres du 16 juillet 2025, prenant en compte le rapport d'analyse des candidatures du bureau d'études

Vu les 5 entreprises (urbanistes paysagers) retenues pour présenter une offre comme maître d'œuvre :

Amphoux

Traverses

Eskis paysagiste

Elzéard

Atelier site paysagiste

Vu la remise des offres des 5 entreprises le 29 août 2025 et le rapport d'analyse

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 16 septembre 2025

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation et mise en concurrence des entreprises. Il propose de suivre les avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise suivante pour la maîtrise d'œuvre :

ESKIS Paysagistes pour un montant de 109 225€ HT.

Vote à l'unanimité (15 votants)

**5 - Approbation du bail emphytéotique entre la commune et le Royaume des neuf fiefs**

Vu la consultation d'un cabinet juridique spécialisé, pour établir un bail emphytéotique administratif conclu pour 30 ans entre la commune et l'association Le Royaume des neuf fiefs moyennant un loyer symbolique sur le terrain concédé pour permettre à l'association d'y construire un bâtiment d'une surface de 147 m<sup>2</sup>

Vu l'engagement de l'association à réaliser des activités uniquement dans le cadre de sa mission d'intérêt général

Vu la délibération du conseil municipal du 16 octobre 2024 donnant son accord pour mise à disposition de la parcelle 1188, d'une superficie de 750 m<sup>2</sup> au Royaume des neuf fiefs

Considérant le bail emphytéotique administratif établi entre la commune et l'association le Royaume des neuf fiefs, il est demandé au conseil d'approuver ce bail et de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer le bail.

Vote à l'unanimité (15 votants)

**6 - Modification du périmètre de la police pluricommunale de Roujan, Neffiès, Gabian, Vailhan, Fos, Montesquieu**

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de Fouzilhon d'intégrer la police pluricommunale Roujan, Neffiès, Vailhan, Fos, Montesquieu, Gabian au 1<sup>er</sup> mai 2025.

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il souhaite dénoncer la convention et la mise à disposition de l'agent rémunéré par la commune de Neffiès.

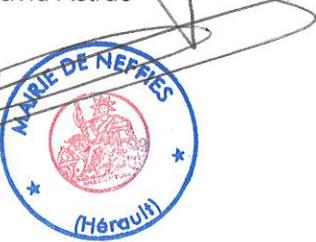
Vote à l'unanimité (15 votants)

#### INFORMATIONS

- La rentrée scolaire s'est bien passée.
- Les travaux de la rue du 8 mai continuent.
- Les travaux de « la bosse » démarreront en novembre : la route sera fermée.
- Les allées et contre-allées du cimetière seront refaites en gravier de 2 couleurs (cimetière vieux)
- La fête médiévale est décalée au 28 septembre 2025.

Le conseil est clos à 19h30.

Le Maire  
David Astruc



La Secrétaire de Séance  
Evelyne Morel

